

Le dix-neuf octobre deux mil seize convocation du conseil municipal pour le mercredi deux novembre deux mil seize à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Révision des tarifs communaux pour 2017
- Subventions aux écoles pour 2017
- Affaires foncières
- Point sur les travaux en cours : programme Voirie 2016, atelier des services techniques
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- Questions diverses

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

Session ordinaire

Le deux novembre deux mil seize à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, J.M. CUEFF, A. MARC, J.P. CAER, V. LE BOULCH, H. GUENA, H. BEAUMIN, M.Y. LE MESTRE, A. CAZUC, O.MONCUS, C. COMTET-GOUPILLE, E. KERRIOU, D. LE GALL, D. CAZUC, G. KERBIRIOU, R. BOULC'H, M. QUILLEVERE

Excusés : J.R. PENNORS, G. KERBIRIOU, E. TANGUY

Mme Cécile COMTET-GOUPILLE a été nommée secrétaire.

Révision des tarifs communaux pour 2017

Mme le maire rappelle que les tarifs communaux sont revus chaque année sur proposition de la commission des Finances.

Mme le Maire récapitule les tarifs actuels :

- Droits de place
- Bibliothèque
- Concessions
- Colombarium
- Location de salles
- La zumba (40 euros par séance)

Mme le Maire précise qu'il est plus opportun de revoir les tarifs « Cantine » et « ALSH » en septembre.

La commission des Finances, réunie ce jour, propose le maintien des tarifs actuels.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Adopte, pour 2017, les tarifs proposés par la commission des Finances.

Quelques membres du conseil municipal soulève la question de la location du Cristal à des particuliers du fait de la fermeture du restaurant « Le Manoir ». Mme le maire souhaite une réflexion sur cette question.

Restaurant scolaire de l'école publique du bourg « Simone VEIL »

Mme le Maire explique que le contrat avec la cuisine centrale de MORLAIX arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Actuellement la cuisine centrale de MORLAIX facture 2, 70 TTC le repas 5 éléments. Il est refacturé aux familles 2, 70 euros + 0, 15 euros pour le pain soit 2, 85 euros.

Le troisième enfant d'une fratrie paie demi-tarif et les enseignants paient le double soit 5, 70 euros.

Mme le Maire a lancé une consultation :

Proposition de la cuisine centrale de MORLAIX :

4 éléments	2, 77 € TTC soit 2, 92 € pour la famille
5 éléments	2, 87 € TTC soit 3, 02 € pour la famille
4,5 éléments	2, 83 € TTC soit 2, 98 € pour la famille

Proposition de API Restauration de LESNEVEN

Mme le Maire a reçu la responsable de API ce jour.

4 éléments	2, 384 € TTC soit 2, 534 € pour la famille
5 éléments	2, 574 € TTC soit 2, 724 € pour la famille
4,5 éléments	2, 479 € TTC soit 2, 629 € pour la famille

Mme le Maire propose de consulter les représentants des parents d'élèves et de réunir la commission des Affaires scolaires pour étudier cette question.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

Approuve cette démarche,

Autorise Mme le Maire à contracter, après avis des partenaires, la meilleure offre.

ALSH : nouvelle tarification différenciée

Mme le Maire rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué lors du conseil municipal du 20 juin 2016. Mme LE BOULCH explique que les accueils de loisirs constituent pour de nombreuses familles une possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle. Ils sont par ailleurs des lieux de socialisation, de pratiques sportives ou de découvertes culturelles pour les enfants. La CAF travaille aux côtés des élus pour soutenir le fonctionnement d'accueil de loisirs de qualité, adaptés aux besoins des familles et accessibles à tous, préoccupations constantes de l'équipe municipale.

Toujours dans ces objectifs la commune et la CAF, représenté par M. ARROS, ont engagé une réflexion sur les modalités d'accueil et notamment sur l'accessibilité financière, étude préalable obligatoire à la signature de la nouvelle convention pour la rentrée 2016. Une réflexion est en cours avec EPAL pour la mise en place de cette tarification différenciée qui pourrait aller de 7 à 15 euros. Mme LE BOULCH rappelle le coût d'une journée d'ALSH qui est de 45 euros.

Subventions aux écoles pour 2017

Sur proposition de la commission des Finances réunie ce jour et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer aux écoles la subvention suivante :

Fournitures scolaires

Pour tout élève de l'école privée ou des écoles publiques domicilié à PLOUENAN et prise en charge de la maintenance du photocopieur dans les écoles publiques :

Accordée en 2015	en	Accordée en 2016	Proposée en 2017	en	Votée pour 2017
35 €		35 €	35 €		35 €

Par ailleurs le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 5 euros de subvention supplémentaire pour les écoles publiques pour l'achat de fichiers et manuels.

Mme le Maire rappelle que depuis la mise en œuvre des TAP le conseil municipal avait décidé de supprimer la subvention pour Activités « extra-scolaire » (18 euros par élève de l'école privée ou des écoles publiques domicilié à PLOUENAN ou scolarisé en CLIS) ainsi que la subvention « Piscine » de 0.90 euros centimes par séance et par enfant de PLOUENAN. Cette dernière est remplacé par une prise en charge totale de l'activité « Piscine » (soit 2, 10 euros par séance et par enfant) dans

les trois écoles sur trois cycles (soit trente séances par enfant sur sa scolarité en primaire et maternelle).

Signalétique « Ecole Simone VEIL »

Mme le Maire explique qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de la signalétique « Ecole Simone VEIL ».

A ce jour trois entreprises ont déposé un devis : CREATEM de CLEDER, EXPRESSION de LANDIVISIAU et LEFRIANTPUBLICITE de MORLAIX.

Elle propose que la commission « Affaires scolaires » se réunisse pour étudier ce dossier. Le conseil municipal approuve.

Affaires foncières

Consorts SAILLOUR à Beauregard

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal lui avait donné pouvoir pour négocier avec les consorts SAILLOUR pour l'acquisition de terrains à Beauregard pour la création d'un nouveau lotissement sur la base de l'avis des Domaines du 5 février 2016.

Il s'agit des terrains cadastrés :

- Section AC n°s 748 de 6 495 M2 et 750 de 4 555 M2 appartenant à M. Yves SAILLOUR
- Section AC n°s 751 de 972 M2 et 792 de 3 670 M2 appartenant à M. et Mme Jen Marie SAILLOUR
- Section AC n° 245 de 164 M2 appartenant en indivision aux consorts SAILLOUR

Soit une surface totale de 15 856 M2.

Les Domaines estiment ces terrains à 6 €/M2 avec en cas d'accord amiable une marge de négociation de 10%. Les consorts SAILLOUR acceptent de vendre à ces conditions.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décident d'acquérir ces terrains au prix de 6,60 euros/M2 soit un total de 104 649,96 euros,

Autorise Mme le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à cette vente,

Décide de créer un lotissement communal sur ces terrains et autorise Mme le Maire à lancer les procédures nécessaires à cette réalisation,

Décide d'établir un budget annexe pour cette opération.

Terrain de M. Yves SAILLOUR

M. Yves SAILLOUR propose à la commune d'acquérir également la parcelle cadastrée section B n° 840 de 1 800 2 lui appartenant et jouxtant les terrains acquis précédemment.

Il est actuellement en zone 1Nai au POS. Dans le futur PLU il sera en partie en zone 1AUHB et en partie en zone ND.

Mme le Maire a sollicité l'avis des Domaines. Qui estime le terrain à 6 300 euros soit 3, 50 euros/M2.

Mme le Maire va contacter M. Yves SAILLOUR.

Point sur les affaires en cours

Programme Voirie 2016

M. CAER explique que le programme Voirie 2016 est en cours de réalisation. Pour des raisons techniques des modifications ont été faites sur le chantier « Route de Pont Eon ». Une chicane a été aménagée.

Atelier des services techniques

M. CAER informe que le gros-œuvre est commencé.

Mme le Maire présente les propositions d'assurances Dommage Ouvrages :

DMA	3 003, 54 €TTC
PILLIOT	3 377, 32 €TTC
SMABTP	6 059, 47 €TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'offre de DMA et autorise Mme le Maire à signer le contrat correspondant.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, exercice 2015

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal de Eaux de PLOUENAN, exercice 2015, adopté par ce dernier par délibération du 22 septembre 2016.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif, exercice 2015

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal des Eaux de PLOUENAN, exercice 2015, adopté par ce dernier par délibération du 22 septembre 2016.

Utilisation des crédits par anticipation

Mme le Maire donne connaissance à l'assemblée de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales qui stipule que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire sollicite du conseil municipal cette autorisation.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'article ci-dessus, décide par 19 voix pour, d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent .

Questions diverses

Elections en 2017

Mme le Maire invite les conseillers à noter les dates des élections qui se dérouleront en 2017 afin d'être disponibles pour assurer la tenue des bureaux de vote :

Elections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives les 11 et 18 juin 2017

Assurance

Mme le Maire explique que trois tableaux de Mme TROUILLET qui exposait à la bibliothèque ont été abîmés. Une déclaration d'assurance a été faite auprès de GROUPAMA mais la commune a une franchise de 200 euros.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à procéder au mandatement de 200 euros à Mme TROUILLET pour le dommage causé à ses tableaux.

Renouvellement Conventions avec EPAL : ALSH et TAP

Mme le Maire présente la convention d'objectifs entre la commune de PLOUENAN et l'association EPAL qui s'engage à mettre en œuvre en cohérence avec les orientations de la politique municipale l'animation d'activités périscolaires (TAP) et la coordination des actions. La convention prendrait effet du 1^{er} septembre 2016 au 1^{er} septembre 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 19 voix pour,
Autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Emploi Avenir : formation

Mme le Maire rappelle les obligations de formation de la commune vis-à-vis des personnes en contrat Emploi Avenir.

C'est pourquoi Sabrina GUILLERM bénéficie d'une formation « CAP Petite Enfance ». Elle suit ses cours le mercredi. Le coût de la formation est de 2 287, 50 euros. Elle bénéficie d'un chèque-formation de la Région. Il reste à la charge de la commune 690 euros.

Le conseil municipal approuve cette formation et autorise Mme le Maire à procéder au mandatement de cette participation.

Tablettes numériques

Mme le Maire rappelle que le 25 avril 2016 le conseil municipal avait décidé de participer au groupement de commande de tablettes numériques.

Elle présente les résultats de la consultation. Le coût de la tablette serait de 546 euros TTC (logiciel élu et maintenance compris).

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de reporter cet achat.

PLU : concertation en cours

Les études concernant la révision du PLU touchent à leur fin. La traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été transcrite dans les différents documents du PLU : règlement graphique, règlement écrit, Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Nouveauté par rapport au POS en vigueur, les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été étoffées, pour répondre aux enjeux de développement durable que sont la nécessité de limiter la consommation d'espace par des densités minimales, l'insertion de la nouvelle urbanisation dans le paysage, la plus grande place accordée aux cheminements doux,...

Le projet présenté à la population a intégré les remarques émises par les services de l'Etat et les Personnes Publiques Associées (Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, pays du Léon, Communauté de communes) en septembre dernier.

Ces documents sont à la disposition du public en **mairie du 17 octobre au 14 novembre 2016**, afin de recueillir toutes remarques ou avis sur ceux-ci. Ces documents sont ainsi encore appelés à évoluer jusqu'à l'arrêt du projet prévu en conseil municipal en décembre 2016.

Modifications budgétaires

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Investissement

Programme 107 article 2315	+ 0,10
Programme 95 article 2315	- 0,10

Fonctionnement

Chapitre 11 article 615221 Bâtiments	- 13 000
Chapitre 12 article 64131 Personnel non titulaire	+ 13 000

Après avoir entendu les explications de Mme le maire et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
Autorise Mme le Maire à procéder aux modifications budgétaires ci-dessus
présentées.

La séance est levée à 23H.

Le Maire
A. CHEVAUCHER

La secrétaire
C. COMTET-GOUPILLE

	Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Voté
Droits de place (Recettes 2015 : 206,40 €)			
Marchands ambulants, manèges, petits cirques	78,00 €	78,00 €	78,00 €
Branchement électrique	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Pizzaïolo et autres par mois	36,00 €	36,00 €	36,00 €

Bibliothèque (Recettes 2015 : 2148,00 €)			
Abonnement adulte à partir de 18 ans	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Abonnement adulte à partir de 18 ans extérieur	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Abonnement jeune de 14 à moins de 18 ans	7,00 €	7,00 €	7,00 €
Abonnement jeune de 14 à moins de 18 ans extérieur	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Abonnement étudiants, chômeurs	7,00 €	7,00 €	7,00 €
Abonnement étudiants, chômeurs extérieurs	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Forfait famille estivant	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Amende	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Enfants de moins de 14 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Concession (Recettes 2015 : 2224,01€)			
Trentenaire par m²	52 €	52 €	52 €
Cinquantenaire par m²	88,74 €	89,00 €	89,00 €

Columbarium 30 ans (Recettes 2015 : 0 €)			
Taxe de dépôt	33,00 €	33,00 €	33,00 €
Taxe de reprise	33,00 €	33,00 €	33,00 €
Taxe de dispersion	33,00 €	33,00 €	33,00 €

LOCATION DE SALLES

Mille-Club (Recettes 2015: 2700,00€)			
Cristal (Recettes 2015 : 10179,05)			
Association plouénanaise	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particulier de la Commune	100 €	100 €	100 €
Particulier extérieur à la Commune	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Entreprise de la Commune	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Entreprise ou association extérieure à la Commune	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Association plouénanaise organisant une manifestation à but lucratif	75 €	75 €	75 €

Caution équivalente au prix de location

CRISTAL

MANIFESTATIONS A BUT NON LUCRATIF

ASSOCIATIONS PLOUENANAISES

Réunions, assemblées, apéritifs, arbres de Noël des écoles

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées	
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Grande salle			
400 m ²			
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Office			
200 m ²			
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
		Tarifs 2016	Proposé pour 2017
		Gratuit	Gratuit
		vote	
		Gratuit	Gratuit

AUTRES UTILISATEURS DE LA COMMUNE

Banque, Cie d'assurances, entreprises, comité d'entreprises

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées	
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
19,00 €	19,00 €	104,04 €	104,00 €
Grande salle			
400 m ²			
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
137,00 €	137,00 €	68,00 €	68,00 €
		Tarifs 2016	Proposé pour 2017
		359,00 €	359,00 €
		vote	
		52,00 €	52,00 €
		vote	
		52,00 €	52,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Assemblées générales, réunions, rencontres sportives et culturelles

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées	
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
19,00 €	19,00 €	104,04 €	104,00 €
	vote		vote
	19,00 €		104,00 €
Grande salle			
400 m ²			
	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
	137,00 €	68,00 €	68,00 €
	vote		vote
	137,00 €		68,00 €
	FORFAIT	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
		359,00 €	359,00 €
			vote
			359,00 €
Office			
		Tarifs 2016	Proposé pour 2017
		52,00 €	52,00 €
			vote
			52,00 €

AUTRES UTILISATEURS EXTERIEURS

Banque, Cie d'assurances, entreprises, comités d'entreprises, expositions

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées	
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
35,00 €	35,00 €	137,00 €	137,00 €
	vote		vote
	35,00 €		137,00 €
Grande salle			
400 m ²			
	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
	257,00 €	137,00 €	137,00 €
	vote		vote
	257,00 €		137,00 €
	FORFAIT	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
		593,00 €	593,00 €
			vote
			593,00 €
Office			
		Tarifs 2016	Proposé pour 2017
		68,00 €	68,00 €
			vote
			68,00 €

MANIFESTATIONS A BUT LUCRATIF

ASSOCIATIONS PLOIENNAISES

Lotus, concours, spectacles, banquets

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées			
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	vote	Tarifs 2016	Proposé pour 2017	vote
Gratuit	Gratuit	Gratuit	52,00 €	52,00 €	52,00 €
Grande salle					
400 m ²		200 m ²			
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	vote	Tarifs 2016	Proposé pour 2017	vote
69,00 €	69,00 €	69,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
FORFAIT :			Tarifs 2016	Proposé pour 2017	vote
			177,00 €	177,00 €	177,00 €
			Tarifs 2016	Proposé pour 2017	vote
			35,00 €	35,00 €	35,00 €
			35,00 €	35,00 €	35,00 €

AUTRES UTILISATEURS DE LA COMMUNE ET ACTIONS HUMANITAIRES (Hors foto)

Banques, Cie d'assurances, entreprises, comité d'entreprise...

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées			
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	vote	Tarifs 2016	Proposé pour 2017	vote
19,00 €	19,00 €	19,00 €	104,00 €	104,00 €	104,00 €
FORFAIT :			Tarifs 2016	Proposé pour 2017	vote
			359,00 €	359,00 €	359,00 €

ASSOCIATIONS ET AUTRES UTILISATEURS EXTERIEURS

Concours, spectacles, banquets, lotos

Du 1^{er} octobre au 31 mai

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées	
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
52,00 €	52,00 €	171,00 €	171,00 €
400 m ²			
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
427,00 €	427,00 €	171,00 €	171,00 €
FORFAIT		Tarifs 2016	Proposé pour 2017
		827,00 €	827,00 €
200 m ²			
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
		Tarifs 2016	Proposé pour 2017
		104,00 €	104,00 €
		Office	
		Tarifs 2016	Proposé pour 2017
			vote
			104,00 €
		Office	
		Tarifs 2016	Proposé pour 2017
			vote
			104,00 €

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées	
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
35,00 €	35,00 €	137,00 €	137,00 €
400 m ²			
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
342,00 €	342,00 €	171,00 €	171,00 €
FORFAIT		Tarifs 2016	Proposé pour 2017
		747,00 €	747,00 €
200 m ²			
Tarifs 2016	Proposé pour 2017	Tarifs 2016	Proposé pour 2017
		Tarifs 2016	Proposé pour 2017
		104,00 €	104,00 €
		Office	
		Tarifs 2016	Proposé pour 2017
			vote
			104,00 €
		Office	
		Tarifs 2016	Proposé pour 2017
			vote
			747,00 €